

[ACTUALITES PRODUITS]

Règlementations spécifiques

Autorisation du polidocanol dans les produits cosmétiques

Le Règlement n°483/2013 du 24 mai 2013, modifie l'annexe 3 du règlement n°1223/2009 relatif aux produits cosmétiques afin d'autoriser l'utilisation du polidocanol, dans une concentration maximale de 3% dans les produits cosmétiques sans rinçage et de 4% dans les produits cosmétiques à rincer.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:139:0008:0010:FR:PDF>